

**NOTE DE SERVICE :**

**DESTINATAIRES:** Surintendants des affaires scolaires et des finances

**EXPÉDITEUR** Andrew Davis  
Directeur  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE :** Le 12 avril 2010

**OBJET :** Signalement de la gestion de l'effectif des classes au primaire

---

Les conseils scolaires de l'Ontario ont encore une fois fait un excellent travail dans l'atteinte des cibles de la gestion de l'effectif des classes au primaire (GECF) pour l'année 2009-2010. Je vous écris pour vous signaler les résultats 2009-2010 et vous fournir des renseignements utiles à la planification préalable de la mise en œuvre de la GECF pour l'année scolaire 2010-2011, y compris les modifications adoptées pour tenir compte des classes du Programme d'apprentissage des jeunes enfants (PAJE).

Le ministère a le plaisir de signaler qu'en 2009-2010, 90,5 pour cent des classes au primaire de la province avaient un effectif de 20 élèves ou moins, et que 100 pour cent des classes primaires avaient 23 élèves ou moins. L'effectif moyen des classes de 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année a continué à diminuer, passant de 25,6 en 2003-2004 à 24,6 en 2009-2010.

Pour 2010-2011, les conseils scolaires devraient organiser les classes au primaire (exception faite de celles du PAJE) afin que sur l'ensemble du conseil :

- Au moins 90 pour cent des classes au primaire aient un effectif de 20 élèves ou moins;
- 100 pour cent des classes au primaire aient un effectif de 23 élèves ou moins;
- 100 pour cent des classes combinant la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année aient un effectif de 23 élèves ou moins.

L'effectif des classes du PAJE seront exclues des statistiques d'effectif des classes au primaire de chaque conseil, ainsi que du calcul de l'effectif moyen des classes primaires sur l'ensemble du conseil. Les données du PAJE auront leur propre catégorie et seront détaillées dans une nouvelle section des pages de statistiques scolaires et de statistiques du conseil. L'effectif des classes de prématernelle et de maternelle hors du PAJE approuvé en 2010-2011 fera l'objet des normes en matière d'effectif des classes au primaire. Les classes de prématernelle et de maternelle qui ne font pas partie de l'espace du PAJE mais qui sont à temps plein ont également leur propre catégorie.

J'ai le plaisir de vous informer que le site Web <https://pcs.edu.gov.on.ca> est à présent disponible afin de signaler l'effectif prévu et l'organisation des classes pour toutes les années d'études primaires en vue de l'année scolaire 2010-2011. Le nom d'utilisateur et le mot de passe permettant d'accéder au site Web demeurent les mêmes que l'an dernier. Les consignes d'utilisation de l'application Web sont indiquées sur la page d'accueil.

Nous vous recommandons de finaliser les plans dès que possible, le **30 juin 2010 au plus tard**. Les conseils peuvent faire l'objet de pénalités en matière de rentrée de fonds en cas de non-atteinte de cibles de la GECP. Si un conseil scolaire se conforme déjà aux normes de la GECP, il peut se servir de ce financement supplémentaire pour répondre à d'autres besoins du volet primaire, tels que la réduction du nombre de classes à années combinées ou de l'effectif des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année. Veuillez toutefois noter que ce financement doit exclusivement servir au volet primaire.

Pour l'année 2010-2011, l'effectif moyen des classes de niveau junior et intermédiaire fera l'objet d'un signalement s'il est supérieur à 24,8 élèves, ce qui correspond à l'effectif de classe financé pour les Subventions pour les besoins des élèves. Bien qu'aucun refus de subvention ne soit associé aux effectifs de classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année supérieurs à 24,8 élèves, le ministère continuera à collaborer avec les conseils dans l'appui d'une transition des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année reflétant le financement disponible. À tout le moins, le ministre s'attend à ce que tous les conseils se conforment aux engagements pour les effectifs des classes de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année émanant de l'Entente de la TPD et énoncés dans leurs conventions collectives.

Comme dans les années précédentes, l'application Web servira à nouveau à recueillir des données sur les résultats d'effectif réels, pour la date de réorganisation choisie par chaque conseil. Une pratique exemplaire du secteur pour minimiser les perturbations consistait à choisir une date de réorganisation dans la deuxième semaine de septembre. Toutefois, la date de réorganisation doit se situer entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre. Nous vous encourageons à achever la soumission définitive des résultats de la GECP d'ici le 9 octobre, le 1<sup>er</sup> novembre étant la date limite. Des renseignements supplémentaires sur la soumission définitive seront disponibles à une date ultérieure.

Pour obtenir de plus amples renseignements, ou si vous avez des questions, veuillez contacter l'agent financier de votre conseil, ou encore Tim Gallivan, par téléphone au 416-314-0642, ou par courriel à l'adresse [timbo.gallivan@ontario.ca](mailto:timbo.gallivan@ontario.ca).



Andrew Davis

c.c. : Directeurs de l'enseignement